

Rappel et nouveauté pour la saison 2017

Alexis Denis
Délégué départemental
UR 48 / 08 71
ufelop@aligueligue79.org



Le délégué de course :

La commission rappelle que le délégué de course doit être licencié (cela n'a pas été le cas pour tous les délégués de la saison précédente).

Il doit être présent jusqu'à l'arrivée. Il peut partir avant la remise des récompenses et après avoir signé le rapport de clôture en précisant son heure de départ.

Si un incident survient à après son départ, les membres de la commission présents prendront une décision collégiale.

Montée de catégorie :

- 1- Les GS de moins de 50 ans montent en 3^{ème} catégorie avec 20 points ;
- 2- Les 3^{ème} de moins de 60 ans montent en 2^{ème} catégorie avec 20 points ;
- 3- Les 2^{ème} catégorie montent en 1^{ère} catégorie avec 3 victoires quel que soit le nombre de concurrents au départ de la course. Les points pour les autres places restent inchangés.

Le challenge culture vélo

Le règlement reste inchangé, si un coureur monte de catégorie même pour la dernière course, il sera classé avec sa nouvelle catégorie.

La commission rappelle que les coureurs sont responsables de la gestion de leur carton. S'ils obtiennent des points dans d'autres départements, ils doivent le mentionner sur leur carton.

UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71

UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71

UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71

UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71

UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71
UR 48/08/71

